

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	6
Présents	25	Absent non représenté :	0
<b>VOTANTS</b>			<b>31</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 14 avril 2015, après convocation légale reçue le 8 avril 2015, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, Mme Jacqueline BOUYAC, M. Alain BRES, , Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Sabine CHAUVET, M. Jean-Claude DANY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, Mme Arlette GARFAGNINI, Mme Annie GARNERO, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Laurence MONTERDE, M Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER.

**Etaient Absents représentés :**

M. Pascal BONNIN, (Pouvoir donné à Mme Jacqueline BOUYAC),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Alain BRES),  
Mme Annie MILLET, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Claude PARENTI, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),  
Mme Isabelle VINSTOCK, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : M. Jean-Claude DANY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Budget annexe – ZAC des Mourgues- Monteux – Vote du budget 2015**

Monsieur Michel MUS soumet à l'assemblée le projet de budget annexe de la ZAC des Mourgues.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Michel MUS entendu et après en avoir délibéré par 27 voix pour et 4 abstentions (MM ARNAUD, BONNIN, Mme BOUYAC, M IGOULEN) chapitre par chapitre,**

**ARRETE** ainsi qu'il suit le budget de l'exercice 2015, tant en recettes qu'en dépenses :

Il est proposé à l'assemblée d'arrêter le budget annexe de la ZAC des Mourgues comme suit :

1 – pour la section de fonctionnement UN MILLION CINQ CENT QUARANTE TROIS MILLE CENT VINGT NEUF EUROS (1 543 129 €),

2 – pour la section d'investissement UN MILLION SEPT CENT SOIXANTE MILLE SEPT CENT VINGT CINQ EUROS (1 760 725 €)

Soit au total toutes sections confondues à TROIS MILLIONS TROIS CENT TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (3 303 853 €)

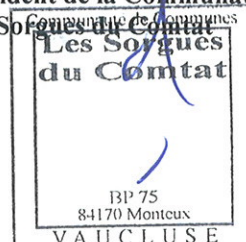
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**



**Le Président,**

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 30/04/15

Affiché le :

